

DES CHANCES DE VOIR ÉMERGER UN « SOFT » BREXIT

Cette semaine, sur le perron de Downing Street, le Premier ministre britannique, Madame Theresa May, a surpris tout le monde en annonçant la tenue de législatives anticipées le 8 juin prochain. Le Parlement britannique a approuvé cette décision mercredi. Cette annonce est d'autant plus inattendue que Madame May a jusqu'à récemment toujours écarté l'idée de telles législatives afin de préserver une certaine stabilité politique. Même si elle semble avoir fortement hésité jusqu'au dernier instant à faire cette annonce, Madame May estime que cette décision était nécessaire compte tenu des divisions politiques grandissantes au Parlement de Westminster.

On ne peut que saluer le geste stratégique du Premier ministre. En effet le parti conservateur bénéficie actuellement de sondages encourageants en étant crédité de près de 43% des intentions de vote contre 25% pour les travaillistes. En avançant les législatives (initialement prévues pour 2020), le parti au pouvoir profite également d'un contexte économique qui ne s'est pas trop dégradé depuis le vote du Brexit, même si les premiers signes de ralentissement conjoncturel semblent se matérialiser dans les statistiques économiques récentes. Le timing est donc idéal du moins pour le parti conservateur qui a tout à gagner au scrutin du 8 juin.

Cette annonce de législatives anticipées pourrait aussi être justifiée par la prise de conscience par Madame May que les négociations avec l'Union européenne pourraient s'avérer beaucoup plus difficiles et qu'elle sera à un moment ou un autre contrainte de faire certaines concessions. Actuellement, les marges de manœuvre du Premier ministre à faire de telles concessions semblent limitées tant l'influence de la frange la plus radicale de son parti, les « hard brexiters », est importante. Une victoire de Madame May au scrutin de juin pourrait non seulement renforcer sa position dans les négociations, mais pourrait

aussi s'accompagner d'une dilution de l'influence des « hard brexiters ». Par ricochet, une telle victoire pourrait finalement accroître les chances de voir émerger un « soft » Brexit, c'est-à-dire l'émergence d'un accord équilibré entre le Royaume-Uni et l'Union européenne.

De plus, compte tenu du temps imparti aux négociations, il semblerait qu'il soit nécessaire que le Royaume-Uni et l'Union européenne s'entendent dans un premier temps sur un accord de transition avant de pouvoir déterminer les contours définitifs du Brexit. Par conséquent, il est d'autant plus important que Madame May dispose de marges de manœuvre adéquates dans ces négociations.

Le principal risque politique qui pèse sur les négociations du Brexit et donc sur la possibilité d'un « soft » Brexit est une défaite de l'actuel Premier ministre. Les élections locales du 4 mai prochain offriront un premier aperçu du climat politique actuel au Royaume-Uni. Vu la faiblesse du taux de participation à ces élections locales, les résultats devront cependant être analysés avec prudence. En outre, notons que ces élections anticipées pourraient raviver le débat sur le Brexit, mais aussi la question de l'indépendance de certaines nations (p.ex. Ecosse) composant le Royaume-Uni.

Les investisseurs se montrent optimistes quant aux chances de victoire de l'actuel Premier ministre. En effet, l'annonce des législatives anticipées a provoqué un léger renforcement de la livre britannique. Le scrutin du 8 juin nous montrera si cet optimisme est justifié et surtout si les sondages politiques ne nous induisent pas une nouvelle fois en erreur.

Dr William Telkes
ECONOMISTE
BCEE ASSET MANAGEMENT

DISCLAIMER

Les opinions, avis ou prévisions figurant dans ce document sont, sauf indication contraire, ceux de son ou ses auteur(s) et ne reflètent pas les opinions de toute autre personne, de BCEE Asset Management S.A. ou de Banque et Caisse d'Épargne de l'Etat, Luxembourg. Les informations contenues dans le présent document proviennent de sources publiques considérées comme fiables, dont BCEE Asset Management S.A. et Banque et Caisse d'Épargne de l'Etat, Luxembourg ne peuvent cependant pas garantir l'exactitude. De fait, les informations peuvent être soit incomplètes, soit condensées. Toute référence aux performances antérieures ne saurait constituer une indication quant aux performances à venir. Ce document ne peut en aucune circonstance être utilisé ou considéré comme un engagement de BCEE Asset Management S.A. ou de Banque et Caisse d'Épargne de l'Etat, Luxembourg. Les informations ne peuvent servir de seule base d'évaluation des valeurs et ce document ne saurait constituer un prospectus d'émission. Toutes les estimations et opinions contenues dans ce rapport constituent une opinion actuelle et peuvent être modifiées sans préavis. BCEE Asset Management S.A. et Banque et Caisse d'Épargne de l'Etat, Luxembourg déclinent toute responsabilité au titre de ce document s'il a été altéré, déformé ou falsifié, notamment par le biais de l'utilisation d'Internet. Ce document est communiqué à titre d'information uniquement et ne constitue pas une offre ou une sollicitation d'achat, de vente ou de souscription. BCEE Asset Management S.A. et Banque et Caisse d'Épargne de l'Etat, Luxembourg ne pourront être tenus responsables des conséquences pouvant résulter de l'utilisation d'une quelconque opinion ou information contenues dans le présent document. Il en est de même de toute omission. Le présent rapport ne peut être ni reproduit, ni communiqué à une tierce personne sans autorisation préalable écrite de Banque et Caisse d'Épargne de l'Etat, Luxembourg et de BCEE Asset Management S.A..